

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
INSTITUT NATIONAL DE
SECURITE SOCIALE (INSS)**

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES N°DGINSS / 0447 / FI / 2017.

Date de publication : 01./02./2017

Date d'ouverture : 01./03./2017

I.1. L'AUTORITE CONTRACTANTE

Institut National de Sécurité Sociale, « INSS » en sigle.

I.2. OBJET

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de licences antivirus à l'INSS.

I.3. FINANCEMENT

L'INSS financera le marché sur ses propres fonds.

I.4. TYPE D'APPEL D'OFFRES

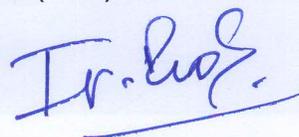
La participation au marché est ouverte aux entreprises ayant les capacités juridiques, techniques et financières requises et qui ne sont pas exclues de la consultation en application de l'article 55 du Code des Marchés Publics du Burundi, édition 2008.

I.5. TYPE DE MARCHÉ

Le marché est à bordereau de prix unitaire. Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché sur base des prix unitaires de sa soumission. Les quantités sont spécifiées dans le cahier des clauses techniques.

I.6. MONNAIE DE L'OFFRE

Les soumissions seront exprimées en francs burundais (FBU) toutes taxes comprises.



I.7. GARANTIE DE L'OFFRE

Une garantie de l'offre (garantie bancaire suivant le modèle en annexe) de cent vingt mille Francs Burundais (120 000 Fbu) accompagne l'offre. La non production de ce document à l'ouverture entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

I.8. DELAI D'ENGAGEMENT

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture effective des offres.

I.9. DEPOT DES OFFRES

Les offres, sous peine d'être rejetées, devront être rédigées en langue française et présentées, en cinq (5) exemplaires dont un original et quatre copies. Elles devront être déposées à la Direction Générale de l'INSS, sise Chaussée Prince Louis RWAGASORE, Immeuble siège de l'INSS, rez_de_chaussée, à Bujumbura au plus tard le ...01.../03... / 2017 avant 9 heures.

I.10. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et obtenu à l'I.N.S.S, B.P. 1600, à Bujumbura Tél. 22269526, 22269527, FAX (257) 22 269546, contre versement de dix mille Francs Burundais (10.000 FBU) sur le compte n° 1121/005 ouvert à la BRB au nom de l'INSS et dix mille Francs Burundais (10.000 FBU) sur le compte n° 1101/001.04 ouvert à la BRB.

I.11 CRITERES DE QUALIFICATION

Pour être conforme toute soumission devra comprendre les documents suivants :

- L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'INSS du BURUNDI (pour les soumissionnaires locaux) ;
- L'attestation de non redevabilité délivrée en original par l'OBR (pour les soumissionnaires locaux);
- Les bordereaux de versement pour achat du dossier d'appel d'offres ;
- Le bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe B ;
- La soumission suivant le modèle en annexe A ;
- Document de conformité du logiciel aux spécifications techniques du DAO ;
- Une lettre de garantie de bon fonctionnement du logiciel à fournir avec mise à jour gratuite de l'antivirus pendant au moins une année à partir de la date d'installation sur les postes de l'INSS ;
- Délai d'exécution du marché ;
- Une garantie de l'offre (garantie bancaire suivant le modèle en annexe C) délivrée en original;

Ir. Luo

- Lettre d'engagement du soumissionnaire à exécuter correctement le marché.

N.B : La non production et/ou la non-conformité d'un des documents cités à la clause I.11 entraînera l'élimination de l'offre.

I.12 CRITERES D'EVALUATION

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante.

En cas d'égalité des montants offerts par deux ou plusieurs soumissionnaires, une nouvelle concurrence sera lancée entre eux seulement pour l'offre financière.

I.13. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres en séance publique, aura lieu le ..01. /...03. / 2017 à 9 heures 30 minutes, dans la salle des réunions de l'INSS, Chaussée Prince Louis RWAGASORE, Immeuble siège de l'INSS, 2^{ème} étage.

I.14. ECLAIRCISSEMENTS APPORTES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Un soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire une demande écrite au Maître de l'Ouvrage. Ce dernier répondra par écrit, à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue au plus tard dans les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse du Maître de l'Ouvrage indiquant la question posée mais sans mention de l'auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

Bujumbura, le 26.../01. / 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSS,

Ir Prosper BAZOMBANZA.

